



Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 064-216401471-20250827-27082025DCM15-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5

Convocation adressée le 22/08/2025
Affichée le 22/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois d'août à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Marie DASSÉ (procuration à Carole DAVID), Maria JULLIAN (procuration à E. HIRIART-URRUTY), Sébastien LASSEGUETTE (procuration à D. LARREGUY), Pierre OLÇOMENDY (procuration à A. ITHURBIDE), Véronique SANCHEZ (procuration à Fabienne ETCHEGARAY)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

DCM 15 : Autorisation au Maire pour déposer une autorisation de travaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant l'aménagement d'une salle de réunion destinée également à la location à la salle LOKARRI et que dans ce cadre il a établi le dossier de demande d'autorisation de travaux.

Après avoir consulté ce dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le dossier de demande d'autorisation concernant l'aménagement d'une salle de réunion également destinée à la location à la salle LOKARRI

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal JOCOU

